



Caisses d'Épargne

SNP FORCE OUVRIÈRE

Secrétariat Général

Nice Premier

455 Promenade des Anglais

06200 Nice

Tél.: 04 93 21 22 24

Fax : 04 93 21 22 25

mél.: fo.caisse-epargne@orange.fr

Note aux Responsables

LE PROJET SMITH,

une opération

de recentrage de BPCE

Avant-propos

L'opération consistant à soustraire 2 milliards d'€ aux Banques Populaires et aux Caisses d'Épargne afin de recapitaliser BPCE SA, marque une vraie rupture stratégique dans l'organisation du Groupe BPCE sous l'autorité de Laurent Mignon.

En conférant à BPCE SA une dimension clairement opérationnelle et orientée « business », il exprime une volonté forte de pilotage resserré de la Banque de Détail par l'organe central du Groupe BPCE.

Corrélativement, il donne à Natixis des moyens supplémentaires pour pouvoir faire des acquisitions nouvelles, mais aussi de disposer de plus en plus d'autonomie vis-à-vis de ses actionnaires de référence, les Caisses d'Épargne et les Banques Populaires.

Le fait de faire circuler de cette manière les fonds propres au sein du Groupe après avoir pris la décision de démanteler le Crédit Foncier, participe aussi de cette recherche de solutions afin de résoudre le problème de solvabilité rencontré aux bornes du « petit Groupe ».

Clairement, le Groupe BPCE se transforme...

Bruno Aguirre
Secrétaire Général

DE QUOI S'AGIT-IL ?

C'est un **projet de cession** par **NATIXIS SA** et d'**acquisition** par **BPCE SA** des métiers d'**Affacturation**, de **Cautions & Garanties**, **Crédit-Bail**, **Crédit à la consommation** et **Titres**, partie du pôle SFS (**SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS**), et plus précisément les filiales suivantes :

- ☛ **NATIXIS FACTOR** et **MIDT FACTORING** (affacturation),
- ☛ **CEGC** (cautions et garanties),
- ☛ **NATIXIS LEASE** (crédit-bail), et ses filiales, dont **NATIXIS CAR LEASE**,
- ☛ **NATIXIS FINANCEMENT** (crédit à la consommation).

Mais aussi :

- ☛ le département **EuroTitres** de **NATIXIS SA** (l'activité titres).
- ⇒ de leurs filiales et participations,
- ⇒ Ainsi que les moyens de fonctionnement dédiés à ces activités : le secrétariat général SFS et les moyens informatiques.

Le périmètre cédé concerne **2702 personnes**, dont 2617 en France. ■

JUSTIFICATIONS PATRONALES

- ☛ Permettre à Natixis d'accroître ses marges de manœuvre financières et d'accélérer le développement de son modèle "asset-light",
- ☛ Rapprocher les réseaux des métiers de banque de proximité concernés par ladite cession permettant ainsi de renforcer leurs capacités de développement,
- ☛ Modifier profondément les fonctions et la "culture" de BPCE SA avec un renforcement des fonctions de pilotage de la banque de proximité. ■

CÔTÉ NATIXIS SA

L'un des arguments phare qui milite pour la mise en œuvre du "projet Smith", est la capacité augmentée de Natixis SA de procéder à une, voire des croissances externes majeures, dans deux secteurs d'activité clés : la **gestion d'actifs et les paiements**. En réalité, la capacité d'investissement créée par le "projet Smith" ne sera pas utilisée dans un premier temps pour réaliser une opération majeure de croissance externe, mais bien pour rémunérer ses actionnaires minoritaires à hauteur d'**1,5 milliard d'€**...

L'opération se traduit pour Natixis par :

- ☛ Un apport de cash de 2,7 Md€,
- ☛ Une plus-value dégagée de 0,8 Md€,
- ☛ Une capacité d'acquisition théoriquement et initialement portée à 2,5 Md€ :
 - ⇒ 1 Md€ déjà financé dans le plan "New Dimension" de Natixis,
 - ⇒ 1,5 Md€ additionnel provenant du capital dégagé par l'opération qui seront versés sous la forme d'un **dividende exceptionnel** à la signature de l'opération.
- ☛ Une capacité théorique de paiement de dividendes à ses actionnaires de 5,6 Md€ sur 2018-2020 (6 Md€ de capital libre moins 400 M€ déjà dépensés en acquisition).

L'opération Smith signifie aussi qu'une plus grande partie de l'activité de Natixis sera exposée à des métiers dont les revenus et les résultats seront, par nature, plus volatils, sachant que ses sources stables de revenus auront disparu (CCI et maintenant le pôle SFS).

Une fois le dividende exceptionnel de 1,5 Md€ distribué post-transfert, le ratio Core Tier One de Natixis s'établira à 11 %, en avance sur son objectif 2020. ■

Les résultats de Natixis seront plus volatils !

CÔTÉ BPCE SA

Le rôle de *BPCE SA* est clairement redéfini. Outre ses fonctions régaliennes, de holding et de pilotage de la transformation digitale du Groupe, *BPCE SA* contribuera désormais à développer des activités opérationnelles de *business* en relation avec les réseaux retail du Groupe. **En réunissant sous un management unique et direct ces activités SFS à destination des réseaux, ce projet conduit BPCE SA à devenir l'entité aux activités tournées vers les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne.** Outre un pilotage amplifié des réseaux, il s'agit ici dans l'esprit de Laurent Mignon d'un levier pour apporter des solutions globales aux clients et s'adapter à leurs nouveaux usages. Dans cette perspective, 669 parmi les 2617 salariés français du périmètre Smith seront carrément transférés à l'organe central du Groupe BPCE. Autrement dit, pour ce faire, **ses effectifs augmenteront de près de 50 %...** ■

Le rôle de BPCE SA est redéfini !

UNE STRATÉGIE DE BANQUES INTÉGRÉES

La consultation des CE/CSE des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne porte sur une augmentation de capital d'un montant de 2 Md€, alors même que **l'opération de transfert des activités de SFS de Natixis vers BPCE SA ne requiert qu'une augmentation de capital de 1,2 Md€...** Les 800 millions d'€ restants pourront être levés dans un deuxième temps sur une période de 18 mois pour des opérations de croissance externe.

Les premiers dividendes, correspondant désormais à **60 % du résultat net consolidé de BPCE SA**, ne seront versés aux *Caisses d'Épargne* et aux *Banques Populaires* qu'en 2020 (en dehors d'un éventuel acompte sur dividendes fin 2019). En effet, le dividende exceptionnel versé par Natixis sur 2019 à *BPCE SA* ne fera pas l'objet d'une distribution aux *Caisses d'Épargne* et aux *Banques Populaires* pour des raisons de contrainte de solvabilité du petit Groupe. De ce fait, sur 2019, les établissements devront supporter le coût de l'augmentation de capital sans contrepartie immédiate. **Il peut d'ailleurs y avoir potentiellement un impact sur l'intéressement / participation 2019 versé aux salariés en 2020.**

La plus grande proximité entre les métiers SFS et les réseaux, qui est un des buts premiers de l'opération envisagée, pourrait avoir comme effet **la prévalence de l'enjeu commercial sur l'enjeu de risque**. En effet, les réseaux pourraient parfaitement exiger que les métiers acceptent des clients non rentables ou moins rentables !

La question qui se pose après cette opération dénommée SMITH, est quelle suite, en particulier sur la structuration des SI et l'intégration avec les SI retail ? ■

60 % du résultat net de BPCE SA reversés aux CEP et BP !

Et après ?

AVIS MOTIVÉ DES ÉLUS DU SNP-FO

Sur la forme, les élus du **SNP-FO** déplorent qu'il ait fallu déployer autant d'énergie pour obliger nos dirigeants à expliciter le projet Smith. Un travail d'expertise plus tard, nous sommes enfin en capacité de délivrer notre avis motivé.

Un prix fixé
discutable !

➔ Concernant le prix de l'opération (2,7 Mds€), le choix a été fait d'une méthode pour déterminer le prix des cinq métiers transférés. Pour autant, un autre calcul, s'appuyant sur les paramètres utilisés par Natixis lui-même dans le cadre de ses travaux annuels de valorisation, aurait donné un prix nettement inférieur (entre 350 et 500 M€ de moins).

➔ Le montant de l'augmentation de capital demandée aux *Caisses d'Épargne* et aux *Banques Populaires* (2,0 Mds€) inclut la couverture des impacts prudentiels de l'opération elle-même (1,2 Mds€), mais aussi une enveloppe de 0,8 Mds€ qui sera utilisée dans les 18 mois pour des acquisitions à venir et sur lesquelles aucune visibilité réelle n'est disponible. Elles laissent bien entendu ouverte **la possibilité d'une dilution de BPCE dans Natixis** afin de maximiser l'enveloppe possible d'acquisition.

Un
investissement
discuté !

➔ Les Caisses d'Épargne et les Banques Populaires se trouvent apporter 2 Mds€ supplémentaires à *BPCE SA* sans que le retour attendu sur cet investissement paraisse très favorable. Il correspond, in fine, à **29 % des dividendes des métiers SFS** qui étaient précédemment versés aux minoritaires de Natixis, et seront désormais touchés par *BPCE SA* puisque *BPCE SA* passe d'une détention de 71 % de ces métiers à 100 %. Par ailleurs, les perspectives de dividendes de ces métiers qui ont été présentées, paraissent particulièrement optimistes, sinon « gonflées », puisqu'elles ne prennent pas en compte le fait qu'une part significative des résultats de ces métiers devra leur être laissée pour renforcer leurs capitaux propres à proportion de la croissance de leurs activités.

Une absence
de visibilité !

➔ Enfin, il est annoncé un « changement de culture » de *BPCE SA*, mais dont les implications concrètes concernant les interactions entre les *Caisses d'Épargne* & les *Banques Populaires* avec *BPCE SA* restent encore particulièrement nébuleuses. La façon dont vont évoluer ces interactions, les modifications du fonctionnement de *BPCE SA*, les impacts pour les CEP et les BP restent non explicités (au-delà de termes très vagues).

Quelle suite
donnée ?

➔ Pour les élus du **SNP-FO**, il apparaît envisageable et surtout cohérent que, après une période d'adaptation de *BPCE SA* à la gestion opérationnelle d'activité, l'assurance (non *asset light*), mais aussi les paiements (*asset light*), soient, eux aussi, transférés à *BPCE SA*.

Un partage de la
valeur ajoutée
toujours dans
le même sens !

➔ Enfin, les élus du **SNP-FO** constatent que nos dirigeants sont davantage enclins à injecter du résultat transformé en fonds propres dans des opérations de restructuration du Groupe BPCE pour optimiser encore davantage sa rentabilité globale plutôt que de le partager équitablement avec leurs salariés... ■